

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

Abréviations employées et coût

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	50,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	38,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi de la semaine suivant la rencontre)	21,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ Ou composition de l'équipe exempte non reçue	11,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc ...)	13,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 11,70 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾	11,80 €
10= Saisie informatique du résultat non effectuée à temps ⁽²⁾	13,00 €
11= Non-saisie informatique de la feuille de rencontre (composition des équipes et détail des parties) ⁽²⁾	20,00 €
Caution pour appel	80,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est appliquée aux deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRF/B	1	2	MALAKOFF 1 ACBB 1	Forfait de Malakoff 1 dans sa salle.	50,00 €
PRM/C	1	6	PUTEAUX 2 CHATILLON 5	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
PRM/D	1	6	MALAKOFF 4 ACBB 9	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
D1/A	1	8	NANTERRE 3 COURBEVOIE 9	Présence de 2 joueurs étrangers dans l'équipe de Nanterre 3.	PE + 11,70 €
D1/B	1	6	RUEIL 11 LEVALLOIS 13	Manque numéro de licence capitaine Levallois.	non sanctionné
D1/E	1	6	MONTROUGE 3 CHATILLON 9	Manque signature du juge-arbitre au recto.	11,00 €, partagé
D2/B	1	6	VOLTIGEURS BILLANCOURT 3 MONTROUGE 5	Manquent signatures dans encart « CARTONS » au verso.	11,00 €, partagé
D2/C	1	9	PLESSIS ROBINSON 6 MEUDON 6	Erreur de poule : noté A au lieu de C.	non sanctionné

Autres décision(s) de la Commission Sportive :

Rencontre D1 Messieurs Poule A : NANTERRE 3 / COURBEVOIE 9 – Journée 1 Phase 2

Participation de 2 joueurs étrangers dans l'équipe de Nanterre 3.

Décision :

Pour avoir inscrit 2 étrangers dans la même équipe, et selon l'article I.16 du règlement départemental du championnat, la CSD décide de la sanction suivante :

Motif 8 (Mauvaise composition d'équipe) : PE + 11,70€

Perte de la rencontre par Nanterre 3 sur le score de 00-28

Inversion des points-rencontre : 3 points à 1 en faveur de Courbevoie 9

Conservation des résultats individuels pour les échanges de points-licence.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Les décisions sont prises par délibération entre les membres de la CSD.

Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux ou l'oubli du report des scores... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oublis de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Si une feuille est saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre), les motifs liés aux informations erronées ou manquantes donneront systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.